

Sainte-Foy, le 22 août 1966.

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
CITE DE SAINTE-FOY

REGLEMENT " 1107 "

(Règlement "1107" amendant l'article 9
du règlement de Zonage V-267, Zone R-D 13.

Il est proposé par M. l'échevin
André Legendre;

Et résolu que le règlement "1107" est
et soit adopté; et que le Conseil statue et décrète par le présent
règlement ce qui suit, à savoir:

1- L'article 9 du règlement de Zonage V-267
est de nouveau amendé en y ajoutant les paragraphes suivants:

La Zone R-D 13 est annulée et remplacée
par une nouvelle Zone C-A 41.

Cette nouvelle Zone C-A 41 est située
dans les quartiers Neilson et Laurier, entre les rues Duchesneau, bou-
levard Duplessis et Quatre-Bourgeois.

Elle est bornée comme suit: vers le nord-
ouest par la Zone C-A 13, vers le nord-est par l'axe de la rue Duches-
neau et par les zones P-22, R-C 39 et R-C 36, vers le sud-ouest par
les zones P-35, P-41 et R-B 25, et vers le sud-est par la zone R-C 35.

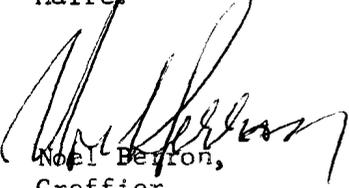
Dans cette nouvelle Zone C-A 41 est permis
l'établissement de commerces de classe C-A et C-B.

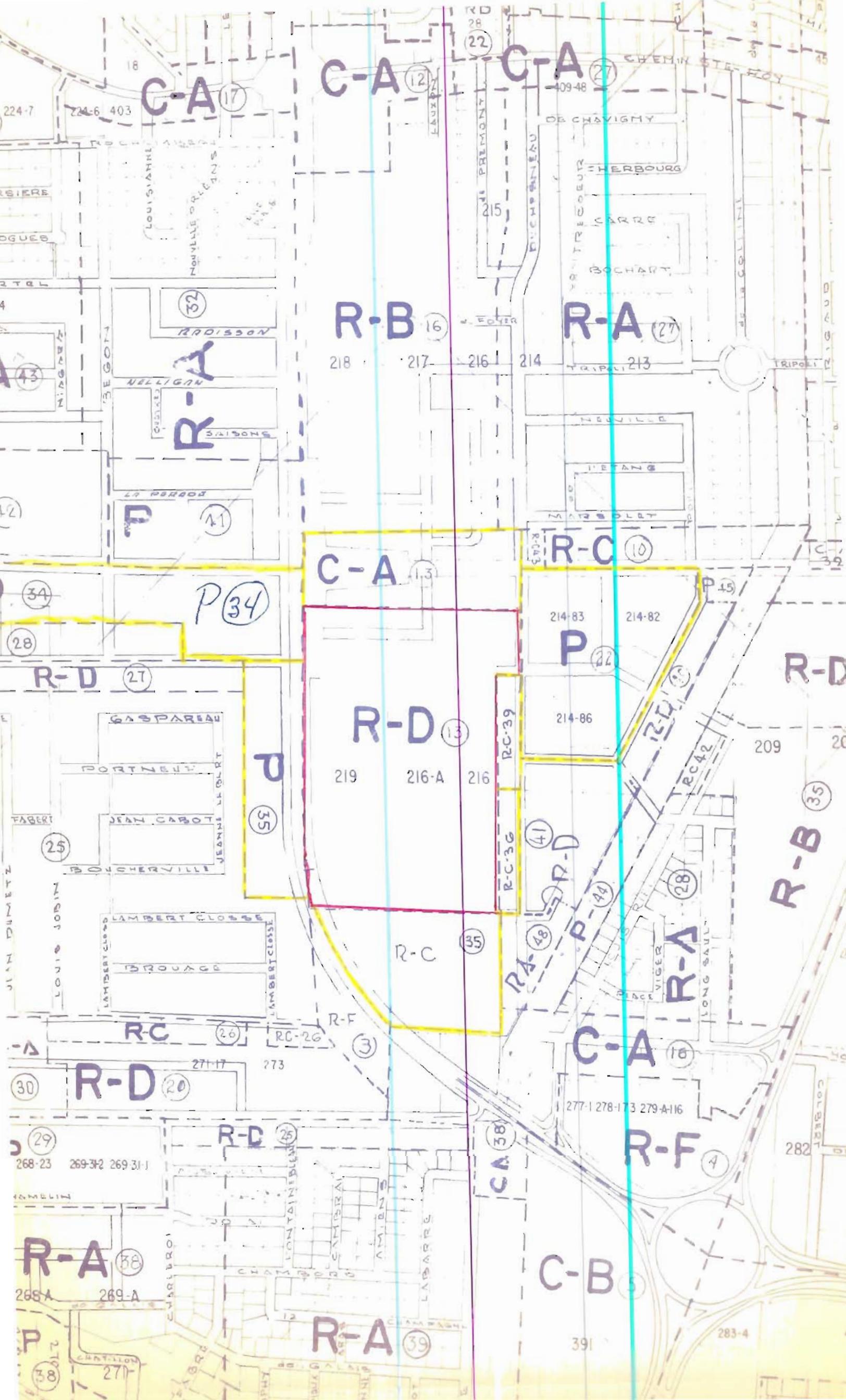
Toutes les autres dispositions prévues
au règlement de Zonage V-267 ainsi que toutes réglementations provin-
ciales s'appliquent mutatis mutandis.

2- Le plan de Zonage annexé au présent
règlement est amendé en conséquence.

3- Et le présent règlement entrera en
vigueur conformément à la Loi.


Noel Carter,
Maire.


Noel Beiron,
Greffier.



C-A 17

C-A 12

C-A 27

R-B 16

R-A 27

R-A

P 41

C-A 13

R-C 10

P 34

R-D 27

R-D 13

P 22

R-D

P 35

219 216-A 216

214-83 214-82

214-86

209 20

R-B 35

R-C 35

R-A 48

R-A 28

RC 26

RC-26 3

R-F 3

C-A 18

R-A 28

R-D 20

277-1 278-173 279-A-16

R-F 4

R-A 38

R-D 25

CA 38

C-B 5

268-A 269-A

R-A 39

391

283-4

271



CITE DE STE-FOY
AVIS PUBLIC

Avis public est par les présentes donné que, lors de la séance du 23 août 1966, le Conseil a adopté son règlement "1107" amendant l'article 9 du règlement de zonage V-267, afin d'annuler la Zone R-D 13 et la remplacer par une nouvelle Zone C-A 41.

Cette nouvelle Zone C-A 41 est située dans les Quartiers Nelson et Laurier, entre les rues Duchesneau, boulevard Duplessis et Quatre-Bourgeois.

Ce règlement a été approuvé par les contribuables intéressés à l'assemblée publique spéciale tenue à cette fin, le 15^e jour du mois de septembre 1966, ou une copie a été déposée au bureau du sousigné ou tous les intéressés peuvent en prendre connaissance.

Et que ledit règlement sera en force postérieurement à la Loi.

Fait et donné à Sainte-Foy, ce 20^e jour du mois de septembre 1966.

Noël Perron, avocat,
Greffier de la Cité.

Je certifie que cet avis a été publié dans le journal, "Le Soleil", le 23 septembre 1966, conformément à la loi.

Noël Perron
..... Greffier.